Bulletin de liaison des Amis de Mahé de La Bourdonnais

N°25
février 2011

Le mot du Président

Avec cette livraison, le Bulletin poursuit la publication des notes réunies par le docteur Baschet en vue de la rédaction d'une biographie de Mahé de La Bourdonnais. Cette fois il s'agit de la reconnaissance de l'innocence de La Bourdonnais après l'affaire de Madras. Le conseil d'administration renouvelle ses remerciements à Ph. Lougnon, qui a bien voulu communiquer à l'association ce texte, conservé dans les papiers de son père.

Vous trouverez aussi dans ce numéro le résumé, établi par Solange du Bouchet, de la conférence, « La course à l'île de France, 1740-1810 », organisée par notre association et tenue le 18 novembre 2010 au Musée de la Marine, en présence d'une cinquantaine d'auditeurs. Au nom du bureau, je voudrais adresser mes remerciements les plus chaleureux à l'amiral Jean-Noël Gard, directeur du Musée national de la marine, qui a bien voulu nous accueillir gracieusement une nouvelle fois et assister à cette manifestation.

Notre assemblée générale annuelle ordinaire se tiendra le **jeudi 12 mai 2011**, à 18 h., à la Maison des Associations, 14, avenue René Boylesve, Paris XVI° ; je vous invite à venir nombreux à cette réunion qui nous permettra pour les uns de faire connaissance, et pour les autres de de renouveler des liens d'amitié.

Ph. Haudrère

Présentation de L'Association

Créée en 1997 l'Association est régie par la loi du 1er juillet 1901. Elle a pour vocation de promouvoir la connaissance des liens historiques de la France, établis par Bertrand-François Mahé de La Bourdonnais, avec l'Océan Indien . Remarquable gouverneur des isles de France et de Bourbon, il fut aussi un marin habile à Madagascar, pionnier des Seychelles et victorieux aux Indes avec la prise de Madras.

L'Association a donc pour but de contribuer à préserver le patrimoine historique de la France avec l'Ile Maurice, l'île de la Réunion, Madagascar, les Seychelles et les comptoirs des Indes concernés par La Bourdonnais. L'Association a également pour objet de servir de lien entre les associations homologues et de promouvoir simultanément la francophonie.

Les activités envisagées sont : Edition de manuscrits ou réédition d'ouvrages, publication d'articles, conférences, congrès, expositions, manifestations culturelles, voyages historiques et culturels, manifestations nautiques, etc…

° **Membres fondateurs** : Louis-René Dalais, Pierre-Loïc de Kerdaniel et Denis Piat

° **Présidents d'honneur** (par ordre d'acceptation) :Armand Maudave, ancien ambassadeur de l'Ile Maurice, contre-amiral Georges Prud'homme, ancien directeur du Musée de la Marine, Marie-France Roussety, ancien ambassadeur de l'Ile Maurice, Arnaud Dalais, président du groupe CIEL (Ile Maurice)

° **Membre d'honneur :** Louis Mezin, conservateur du musée Massena de Nice

° **Anciens présidents** : Louis-René Dalais, Pierre-Loïc de Kerdaniel, Yves Boyer-Vidal et Jean-Claude Rey

° **Conseil d'Administration** (en mars 2010): Président : Philippe Haudrère

Vice-Présidents : Louis-René Dalais, Pierre-Loïc de Kerdaniel et Denis Piat,

Secrétaire Général : Marie-Josée Dietschy. Trésorier : Bernard de La Bourdonnaye-Blossac.

Bulletin et site : Solange du Bouchet. Yves Boyer-Vidal, abbé François Burel, Patrick Mahé O'Chinal, Jean-Claude Rey, Philippe Thellier et Jean-François Wantz.

° **Activités** :

Les premières actions ont été orientées vers la commémoration du tricentenaire de la naissance de notre illustre marin (11 février 1999) et se poursuivent dans différents domaines :

*Aide à la manifestation à Saint Malo du 11 février 1999, tricentenaire de la naissance de La B.,

* Réédition des « Mémoires historiques » de La Bourdonnais et des « Œuvres complètes

de Pierre Poivre », aide à la réalisation du n°4 des Cahiers de la Compagnie des Indes (Lorient) consacré à La Bourdonnais , « Les Français dans l'Océan Indien du XVIIIème siècle, La Bourdonnais et Rostaing » et « Fortunes des Isles, lettres et souvenir de l'Ile de France ».
* Deux articles dans « Cols Bleus», un sur La Bourdonnais et un sur la Bataille du Grand Port ,
* Mise en place d'une « bibliographie » sur les Mascareignes,
* Conférences à Paris : au Musée de la Marine en 1999 sur La Bourdonnais , en 2000 sur Poivre , en 2001 sur « la Bataille du Grand Port » , en 2002 sur « la Compagnie des Indes dans les Mascareignes », en 2003 « La guerre de course dans l'océan Indien » et « La Bourdonnais et la Cie des Indes », en 2004 « L'académie de l'île de la Réunion », en 2005 « Les vaisseaux de la Cie des Indes », au restaurant Le Procope sur le Musée de la Compagnie des Indes de Lorient en 2002, à la mairie du 7ème « Vie de La Bourdonnais » en 2003, à la mairie du 16ème « Jean-Baptiste d'Après de Mannevillette et l'exploration de l'océan Indien au 18ème siècle » en 2004 ; « Les Vaisseaux de la Compagnie des Indes » en 2005 ; « Suffren, l'Inde et les îles dans la guerre de l'indépendance des Etats-Unis (1775-1783) » en 2006 ; « Le naufrage de l'Utile à Tromelin et le drame des esclaves oubliés » en 2009 ; à la M. des Associations du 16ème : « La Péninsule Indienne au moment de l'intervention de La Bourdonnais » en 2009 ; « La Course à l'Isle de France, 1740-1810 » en 2010.
* Exposition à Paris à la mairie du 7ème en 2003 sur « La Bourdonnais et la Cie des Indes », participation à l'exposition « Les explorateurs » au Musée de la Poste à Paris en 2005/2006
* Aide à la conception d'une course à la voile, France-Maurice,
* Conception d'un film (documentaire-fiction) sur La Bourdonnais
* Edition d'un bulletin trimestriel et réalisation d'un site internet.

Toute personne intéressée par l'Association peut entrer en contact avec elle :

ASSOCIATION DES AMIS DE MAHE DE LA BOURDONNAIS

site internet : www. Labourdonnais-association.org
adresse postale :
Solange du Bouchet, 52, rue de Châteaudun 28220 Cloyes sur le Loir

La course à l'île de France, 1740-1810

Le 18 novembre 2010, à 18 h. 30, dans l'auditorium du Musée de la marine au palais de Chaillot, M. Haudrère a prononcé une conférence sur la course à l'île de France.

Dès le premier moment de leur installation permanente dans l'océan Indien, à la fin du XVII° siècle, les Français envisagent de pratiquer la course. « Six vaisseaux corsaires dans ces mers des Indes feront plus de tort aux Hollandais et aux Anglais dans leur commerce en moins de quatre ans, que trente années de guerre et soixante vaisseaux ne sauraient faire », assure le gouverneur de Pondichéry en 1691. Et il ajoute : « Il faudrait avoir des endroits de rafraichissement et d'hivernement fortifiés, avec des entrepôts et des magasins ».

A partir de 1740, les Français disposent d'une telle installation avec l'aménagement du Port-Louis de l'île de France, réalisé sous la direction de Mahé de La Bourdonnais. Le même gouverneur, commandant une escadre armée dans ce port, organise en 1746, pendant la guerre de la Succession d'Autriche, une expédition corsaire et s'empare du comptoir britannique de Madras qu'il rançonne. Ensuite l'activité de la course des Français dans l'océan Indien augmente continuellement. Durant la guerre de Sept-Ans, de 1756 à 1763, ils font plus de cinquante prises, pour une valeur totale supérieure à sept millions de livres tournois. Pendant le conflit de l'indépendance des Etats-Unis, de 1778 à 1783, ils effectuent 98 captures, dont la vente rapporte quatorze millions de livres. C'est quarante millions de francs (équivalent approximativement à la livre tournois) avec 126 prises pendant les guerres de la Révolution, de 1793 à 1802 ; cinquante millions et 148 captures durant les guerres napoléoniennes, de 1803 à 1810.

La course enrichit les habitants des Mascareignes. Les bâtiments pris augmentent la capacité de transport de la flotte des îles, et surtout les grandes quantités de marchandises orientales disponibles attirent les négociants neutres, qui trouvent au Port-Louis l'occasion de se ravitailler à bon prix, avec un trajet plus court que celui pratiqué habituellement vers les Indes orientales depuis les ports de l'Atlantique. Ainsi de 1793 à 1802, 40 bâtiments sous pavillon danois et 112 sous celui des Etats-Unis, entrent-ils dans le port ; le mouvement se poursuit lors de la reprise des hostilités avec 54 navires neutres en 1804, 59 en 1805.

Le mouvement commercial ainsi créé se poursuit durant les périodes de paix. Les armateurs européens prennent l'habitude de venir chercher à l'île de France les produc-

tions des Indes orientales apportées par des bâtiments d'Inde en Inde, La fonction d'entrepôt vivement souhaitée par La Bourdonnais, prend alors une grande importance. On échange au Port-Louis les marchandises de l'Europe contre celles de l'Inde et de la Chine. « J'ai vu la rade et le port couverts de navires de toutes les nations et chargés des objets les plus précieux. L'Américain économe, actif dans ses armements, chargé d'objets propres à la marine, et l'Anglais spéculateur y abordèrent, écrit le peintre Milibert, après un séjour au Port-Louis en 1802 et 1803. L'habitant du golfe Persique y apportant les plus rares productions de ces belles contrées, […] une multitude d'autres venaient mouiller auprès des vaisseaux de tant de nations différentes, dont les pavillons déployés les jours de fête offraient un coup d'œil admirable par leur variété. Ce spectacle imprimait au port un caractère de grandeur et de richesse dont on ne pourrait se faire une idée, même dans nos ports les plus riches de France ».

M. Haudrère apporte ensuite quelques précisions sur le déroulement de la course. Ici, tout repose sur le savoir-faire d'une quarantaine d'armateurs, originaires pour deux-tiers d'entre eux de Bretagne, et principalement de Saint-Malo. Ils conservent des liens étroits avec ce grand port corsaire, d'où ils tirent des connaissances pratiques et des capitaux. Ils travaillent avec environ 5 % de fonds propres, tout le reste étant emprunté auprès des habitants des Mascareignes ou de la métropole. Ils n'éprouvent pas de difficultés pour trouver des capitaux, car les profits sont élevés, ainsi 815.000 livres pour un capital de 450.000 livres, soit un intérêt de 45 %, avec la *Philippine I*, en 1780, durant une croisière de sept mois.

Les bâtiments les plus utilisés sont des « senau » de 150 à 200 tonneaux, avec deux mâts, portant une vingtaine de canons ou bien de « caronades » à tir court, dont l'usage se généralise à la fin du XVIII° siècle. Rapides et maniables, avec une quille de près de 30 mètres de longueur, ce sont des bâtiments adaptés à la chasse de proies moins rapides, ou bien à la retraite face à des adversaires ayant une forte puissance de feu.

L'administration exerce un contrôle étroit sur les armements en course ; elle s'assure de l'honnêteté et de la compétence des capitaines ; elle exige une caution de l'armateur, portant sur tous ses biens, avant de délivrer une « lettre de marque ».

Les succès des expéditions reposent naturellement sur la compétence des capitaines. Ils doivent être à la fois des meneurs d'hommes et d'habiles manœuvriers. Souvent Bretons et Malouins, comme les armateurs, ils ont une expérience consommée de la navigation dans l'océan Indien, acquise en temps de paix, et aussi beaucoup d'audace et de courage, car le nombre des morts est élevé, environ 30 % de l'effectif embarqué.

Le combat à l'abordage demande un personnel nombreux. Ainsi sur la *Philippine I*, senau de 160 tonneaux, une centaine d'hommes, dont 17 officiers, 20 mariniers, 23 matelots, 20 volontaires, tant petits blancs que noirs libres, 20 esclaves servant comme mate-

lots, volontaires embarqués par leurs maîtres en lieu et place du versement d'un capital. Il faut prévoir une grande quantité de vivres pour parvenir à nourrir tous ces hommes durant une campagne de sept à dix mois, et les produits alimentaires entrent pour une part non négligeable dans les dépenses de la mise-hors.

Les bâtiments capturés ainsi que les chargements sont vendus aux enchères, au Port-Louis, par le ministère d'un notaire ; quinze jours après le paiement par les acheteurs l'armateur doit déposer son compte auprès du tribunal des prises, qui prononce la validité de la campagne (ou bien la refuse) et la liquidation des comptes. Deux tiers du produit reviennent à l'armateur et aux actionnaires (815.000 livres, déjà mentionnés, sur la *Philippine I*), un tiers à l'équipage (407.000 livres sur le même bâtiment), avec une répartition en parts arrêtée par l'ordonnance sur la course, de douze parts pour le capitaine à un quart de part pour le mousse. Les blessés et les familles des morts bénéficient d'une double part. En outre l'équipage reçoit un salaire, dont le montant est sensiblement analogue à celui des équipages de la marine de l'Etat, c'est-à-dire, à la fin du XVII° siècle, 394 livres par mois pour un capitaine, 70 livres pour un marinier, 30 livres pour un volontaire, 16 livres pour un matelot.

En conclusion, M. Haudrère pose une question : le succès de la course à partir du Port-Louis est-il le motif de la conquête des îles par les Britanniques. La réponse doit être nuancée, puisque jusqu'en 1808 les Britanniques n'envisagent pas une opération militaire, en dépit des plaintes réitérées des négociants de Calcutta. Le gouvernement anglais n'est pas disposé à engager une telle campagne, nécessairement coûteuse, et il semble penser que les assurances permettent de couvrir la majeure partie des pertes. Il change d'avis au cours de l'année 1809 lorsque les Français s'emparent de cinq gros vaisseaux de la Compagnie britannique des Indes orientales ; c'est une catastrophe qui fait trembler la bourse de Londres. Et les premières opérations de l'année 1810, en particulier la capture de deux autres gros bâtiments de la Compagnie des Indes, durant le mois de mars, au voisinage des Comores, renouvelle l'inquiétude. De plus, la réunion de la Hollande à la France, prononcée en 1808, met à la disposition des habitants des Mascareignes les ressources d'un vaste empire colonial, bien implanté en Asie, et c'est une nouvelle source de préoccupations pour les Britanniques.

S. du Bouchet

L'innocence de La Bourdonnais est reconnue, 1748-1751

Par lettres patentes du 7 mars 1748, le roi avait nommé une commission spéciale, composée de dix magistrats, soit quatre conseillers d'Etat, cinq maîtres des requêtes et un conseiller au Grand Conseil, cour suprême de justice, pour instruire le procès de La Bourdonnais. Cette juridiction spéciale, qui se tenait à l'Arsenal, proche de la Bastille, était jugée nécessaire en raison de la gravité des accusations portées contre le gouverneur, dépositaire de l'autorité publique.

I. Le procès.

Entré à la Bastille le samedi 2 mars 1748, il fut jugé et déchargé de l'accusation portée contre lui, « contenant plainte des abus, malversations, concussions et autres crimes et délits commis par M. de la Bourdonnais et ses complices », le mercredi 3 février 1751. Ce long délai de deux ans et onze mois, durant lequel le prisonnier était resté au secret, avait été rendu nécessaire par les circonstances de l'instruction, les magistrats instructeurs devant recueillir le plus grand nombre possible de dépositions des témoins ou des acteurs de l'affaire de Madras au fur et à mesure de leur retour en métropole.

Ce fut un gros et scandaleux procès. Voici des extraits de ce qu'en disent les mémoires et journaux des contemporains :

Journal et Mémoires du Marquis d'Argenson (éd. E. Bathery, Paris, 1867). « 2 février 1751. - Les bruits sont très mauvais contre le prochain jugement du sieur de la Bourdonnais ; l'on dit que les conclusions du procureur général de la Commission sont à la mort et que, comme il n'est pas gentilhomme, il sera pendu. Si les juges vont à cet avis ce sera un grand mouvement dans tout Paris qui est imbu des effets du factum de cet accusé : on le regarde dans tout Paris comme victime du crédit et d'une faveur injuste et opprimante, comme un homme fort innocent qui a bien mérité de la Patrie, et personne ne peut entendre aucune raison contre lui.

4 février 1751. - M. de la Bourdonnais gagna hier son procès tout d'une voix à la Chambre de l'Arsenal et a été déchargé de l'accusation portée contre lui par le Procureur général de la Commission et sur le champ il est rentré chez lui rue d'Enfer comme en triomphe. Tout Paris en est d'une joie inexprimable, le public en était si bien prévenu pour lui par les factums que les juges n'auraient peut-être pas osé décider autrement.

6 février 1751. - Tout Versailles était aussi passionné que Paris pour sa libération ; quantité de seigneurs ont bu à sa santé.

Mémoires du duc de Luynes sur la Cour de Louis XV, 1735-1758 (éd. L. Dussieux et E. Soulié, Paris, 1865). « Du lundi 4 mars 1748, à Versailles. - . . . il paraît certain que M. de la Bourdonnais a beaucoup de bien, il en convient lui-même, on croit qu'il peut

avoir quatre à cinq millions.

Du mercredi 20 janvier 1751, à Paris. - . . . L'exactitude avec laquelle M. de la Bourdonnais a été gardé dans sa prison lui a ôté pendant longtemps tous les moyens de justifier sa conduite par écrit, enfin l'impatience de faire connaître son innocence l'a engagé à chercher tous les moyens d'écrire ; il a trouvé le secret de faire de l'encre avec de la suie de cheminée et de l'eau, et du papier avec de vieux mouchoirs et du riz qu'on lui donnait tous les jours pour sa nourriture ; il a fait usage de cette nouvelle espèce de papier pour faire des mémoires et les a fait remettre à un avocat au Conseil nommé de Gennes.

Du vendredi 5 février 1751, à Versailles. - . . . Enfin le jugement fut prononcé mercredi dernier et quoiqu'il ait été réservé quelques jours auparavant suivant l'usage, il a été pleinement justifié mais comme il dit dans un de ses Mémoires on ne lui rendra ni ses dents qu'il a perdues dans la prison, ni la santé qui est fort altérée par trois attaques d'apoplexie qu'il a eues.

Du dimanche 7 février 1751, à Versailles. - Le peuple de Paris prenait un si grand intérêt à M. de la Bourdonnais que jusqu'à la rue d'Enfer où il loge, il y avait une affluence de monde prodigieuse pour le voir passer.

Le jugement prononcé en faveur de M. de la Bourdonnais n'a pas été tout d'une voix. Le président de la Commission avait opiné pour un plus ample informé pendant trois ans et garder prison. Un autre avis plus doux fut celui du rapporteur, c'était un plus ample informé pendant un an sans garder prison. Il y eut une troisième opinion pour mettre M. de la Bourdonnais hors de cour et de procès sans prononcer sur sa justification et enfin une quatrième pour le renvoyer absous. Ces différentes opinions se réduisirent à deux, l'une hors de cour et de procès, l'autre la justification entière. S'il y avait eu six juges d'une opinion contre quatre, l'avis des six autres aurait prévalu, mais, lorsqu'il y a égalité dans le partage des voix, ou une seule voix de plus d'un côté dans une affaire criminelle, la règle est de suivre toujours la plus favorable. Comme il ne se trouve donc que cinq voix contre quatre, M. de la Bourdonnais fut renvoyé absous.

Journal et mémoires de Charles Collé sur … le règne de Louis XV, 1748-1772 (éd. H. Bonhomme, Paris, 1868). « Février 1751. - Quoiqu'il était jugé le 3 et déchargé entièrement il n'est sorti de la Bastille que le 5 attendu qu'il fallait un ordre du roi pour son élargissement et que M. d'Argenson [*secrétaire d'Etat de la guerre]* qui devait demander la lettre de cachet au roi n'étant point à Versailles, . . . qu'il était à Neuilly à sa maison de campagne. Quoiqu'il en soit comme il ne retourna à Versailles que le vendredi 5, M. de la Bourdonnais ne sortit de la Bastille que ce vendredi 5 à 4 heures du soir. Sa femme avait été diner avec lui ce jour-la et porta au gouverneur l'ordre du roi pour faire sortir son ma-

ri, ordre qui était indispensable après le jugement et que lui avait remis d'Argenson sur sa demande.

Au lundi 18 janvier précédent ce fut sa dernière visite, elle lui en avait fait 141 et ce jour-là elle resta avec son mari depuis trois heures de l'après-midi jusqu'à sept heures du soir. »

Mémoires du Président Hénault (éd. F. Rousseau, Paris, 1911). « … Ce qui est plus extraordinaire, ce qui est digne de compassion et ce qui bannit toute espérance, c'est que les seuls vengeurs que nous ayons eu sur les mers, nous les avons traités de criminels. La Bourdonnais, vainqueur de Madras, d'où il enleva des richesses immenses aux Anglais, nous l'avons mis à la Bastille. »

Vie privée de Louis XV par Moufle d'Angerville (éd. A. Meyrac, Paris, 1921). « . . . Dupleix envoya sans cesse de l'Inde une série de témoins contre la Bourdonnais et n'ayant pu empêcher enfin que l'innocence de cet illustre accusé n'éclatât il lui ravit du moins les récompenses qu'il méritait.

Il ne reste à la Bourdonnais que sa gloire, mais à Dupleix échut un honneur qu'on n'avait accordé jusqu'alors à aucun homme en dehors du service militaire, le grand cordon de Saint-Louis. Il fut aussi créé marquis. »

Le dossier de cette volumineuse procédure du procès de la Bourdonnais devait être considérable. Dès le 15 mars 1748, c'est à dire une semaine après les lettres patentes du 7 mars, le procureur a ses entrées libres à la Bastille et commence à procéder aux interrogatoires de l'inculpé. Instruction fort longue et qui dura près de trois ans. Nous n'avons malheureusement trouvé aucune trace de cette procédure qui devait être sans doute très intéressante. Quant aux audiences de la Chambre de l'Arsenal et aux interrogatoires de la Bourdonnais et à celles de quelque 2 à 300 témoins entendus, nous ne les connaissons que par les écrits des contemporains dont nous avons reproduit plus haut certains extraits. Cette carence est assurément fort regrettable pour l'histoire du procès de la Bourdonnais et c'est une lacune que nous déplorons également pour notre étude.

Mais que sont devenus tous ces papiers ? Peut-être ont-ils été perdus ou égarés à une époque qu'il est impossible de préciser, ou bien ont-ils été versés – ce qui est bien vraisemblable – aux archives de la Bastille et par conséquent détruits lors de la prise de celle-ci le 14 juillet 1789.

II. Son arrivée chez lui, rue d'Enfer.

Enfin voilà la Bourdonnais sorti de la Bastille et arrivé chez lui rue d'Enfer « comme en triomphe » écrit d'Argenson. « Jusqu'à la rue d'Enfer où il loge il y avait une affluence de monde prodigieuse pour le voir passer » écrit encore le duc de Luynes comme nous l'avons vu dans les citations précédentes.

On peut imaginer le long itinéraire qu'il dut parcourir de la Bastille à cette rue d'Enfer (devenue avenue Denfert-Rochereau deuis 1879). Voici ce qu'en dit Jean-Baptiste Renau de Chauvigné, dit Jaillot, dans ses *Recherches critiques, historiques et topographiques sur la ville de Paris. – XIX° quartier : Le Luxembourg,* Paris, 1774 : « Cette rue d'Enfer commence à la place Saint Michel et aboutit au grand chemin d'Orléans. Elle est très ancienne et n'était encore au XIIIe siècle qu'un chemin qui conduisait à des villages dont on lui donnait le nom. Sur le bruit populaire et ridicule qui se répandit que les démons habitaient le château de Vauvert, on donna le nom d'Enfer à la rue par laquelle on y allait et à la porte par laquelle on sortait pour s'y rendre. La rue d'Enfer était en contrebas du faubourg St Jacques qui lui est parallèle ».

Voici encore ce que nous lisons dans Un voyage du Pont-Saint Esprit à Paris en 1658 (éd. L.-G. Pelissier, *Collection de textes inédits tirés des manuscrits de l'Inguinbertine. Revue des études historiques,* mai-juillet 1904) : « Du palais on passait sur le pont St Michel, de là dans la rue de la Harpe et de là on monte à la porte St Michel et puis à la rue d'Enfert qui est fort longue et passe devant les Chartreux. Il y avait dans la rue d'Enfert le collège de Bel Air ».

Au sujet des Chartreux, un article de P. Malher, dans le *Bulletin de la Société historique du VI° arrondissement,* en 1909, intitulé « La Chartreuse de Vauvert … » en donne la description suivante : « La Chartreuse de Vauvert fut un des plus célèbres de tous les couvents de Paris. Elle était en pleine campagne un peu au delà du Luxembourg. La Révolution supprima la communauté des Chartreux et mit la main sur leur couvent et ses jardins. » Aujourd'hui il ne reste presque rien des jardins des Chartreux, du couvent, de l'église et des dépendances. On trouve quelques traces dans une partie de l'ancienne Ecole des Mines et dans une dépendance de la questure du Sénat.

Nous ajouterons que l'expression populaire de « aller au diable Vauvert » signifiait « aller très loin » parce qu'autrefois la Chartreuse de Vauvert était située en pleine campagne.

Cette maison de la rue d'Enfer avait été louée au prix de trois mille livres par Madame de la Bourdonnais, dès son arrivée à Paris de Lisbonne, fin juin 1748, avec les trois jeunes enfants. Elle appartenait à l'abbé de Comailles qui l'avait d'abord louée à bail à une dame Louise Marie Victoire de la Bouillé, qui céda son bail à Madame de la Bourdonnais, bail qui était fait pour sept ans et neuf mois à partir du 1er juillet 1748.

Les notaires chargés de l'inventaire après décès de la Bourdonnais font mention d'une quittance de loyer signée Comailles, qui datait du 10 octobre 1752 et qui se montait à sept cent cinquante livres pour le terme d'octobre.

C'était apparemment une magnifique résidence que cette maison de la rue d'Enfer

dans laquelle la Bourdonnais et sa famille durent mener une luxueuse existence en rapport d'ailleurs avec sa grosse fortune. La maison était située entre cour et jardin.

L'inventaire en fut fait le samedi 15 décembre 1753, à la requête de Madame de la Bourdonnais, par les notaires. Il remplit neuf vacations dont la dernière eut lieu le vendredi 4 janvier 1754. En voici quelques détails : on y voyait une serre donnant sur la rue, à gauche de la porte cochère ; une écurie qui contenait quatre beaux et forts chevaux ; plusieurs remises où se trouvait une grande berline de selle à l'allemande, dont le coussin et le siège du cocher étaient recouverts de velours cramoisi ; une diligence, une voiture de campagne également à l'allemande, et une chaise de poste. Le tout très luxueux et ayant coûté fort cher. Le jardin très beau était orné de bancs dont un très grand à six places. Ça et là dans les allées et massifs des vases à fleurs en faïence.

La cuisine et l'office, qui donnaient sur le jardin, étaient également bien pourvus. Dans une des armoires de l'office se trouve une série de saladiers et de compotiers des Indes, tasses et soucoupes de même provenance, le tout chiffré aux armes de la Bourdonnais, et encore un service complet à dîner et à dessert en argent poinçonné. La vaisselle était d'argent. Le tout fut estimé à plus de 17.548 livres.

Dans la cave des feuillettes et carafons de vin de Beaune, ainsi que d'autres remplies de différents vins rouges de table et 300 carafons de gros verre pleins de vin de Bordeaux.

Il y a encore des bijoux d'or et d'argent, des pierreries, des diamants appartenant tant à la Bourdonnais qu'à sa femme et une garde-robe fastueuse de la Bourdonnais dont nous allons donner quelques détails. Parmi les nombreuses chambres de cette maison de la rue d'Enfer s'en trouve une exclusivement consacrée à cette garde-robe. On y trouvait son linge personnel consistant notamment en 48 douzaines de chemises garnies de petites manchettes de batiste et en mousseline unie en partie.

Quant aux vêtements les plus curieux c'était un habillement à la hussarde composé d'un habit et d'une veste de drap vert avec brandebourgs et franges de fil d'or, doublés l'un et l'autre de fourrure blanche en hermine, une culotte à la marinière en satin broché des Indes et toute une collection de justaucorps – nos gilets d'aujourd'hui – et des vestes richement brodées. Ses robes de chambre ont des devants de damas des Indes vert et blanc. Il a des bas de soie bruns à coins brodés en or et des chapeaux en castor à bord d'or. Et les perruques, quel soin il en prend ! Il avait deux perruquiers attitrés ! Voilà un la Bourdonnais élégant et représentatif.

Pour prendre date

Notre assemblée générale annuelle ordinaire
se tiendra
le **jeudi 12 mai 2011**, à 18 h.,
à la Maison des Associations,
14, avenue René Boylesve, Paris XVI°

Venez nombreux

Association des Amis de
MAHE DE LA BOURDONNAIS
Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Toutes correspondances : Solange du Bouchet
52 rue de Châteaudun 28220 Cloyes sur le Loir

Site Internet : www.labourdonnais-association.org

Bulletin imprimé par l'Association
Directeur de la publication : Le Président
Rédacteur en chef : Solange du Bouchet
Email : asl-du-bouchet@orange.fr